

Charte Service MTD 2024





Sommaire



- Les Garanties
- ✓ Les Conditions Générales
- ✓ Le traitement de la Garantie
- ✓ Processus Spécifiques
 - ✓ Echange Produit
 - ✓ Procédure Manquant ou Cassé au déballage
 - ✓ Produits Electriques d'une valeur < 100€ TTC public
 - ✓ L'accord de destruction
 - ✓ Contacts spécifiques (moteurs, boîtes et distributeurs pièces)
- ✓ Processus Hors Garantie
- √ L'assistance à domicile

Changements 2023





Les Garanties



	Garantie / Durée	Commentaires
PRODUITS MARQUE MTD et Troy-Bilt	Oui – 2 ans pièces et main d'oeuvre	Via notre réseau de réparateurs agréés
MOTEURS	Oui – 2 ans pièces et main d'oeuvre	Auprès des motoristes ou des distributeurs agréés Le nettoyage d'un carburateur dû à l'utilisation d'un mauvais carburant, ne rentre pas dans le cadre de la garantie, de même qu'un vilebrequin tordu par chocs.
BOITES HYDRO	Oui – 2 ans	Auprès des fabricants et des distributeurs CROSNIER et BARRERE
PIECES D'USURE	Non – ne rentrent pas dans le cadre de la garantie	Consulter en annexe notre 'Liste des pièces d'usure'
PIECES DETACHEES	Oui – 6 mois	Lorsque installées par un professionnel agréé

Les Conditions Générales de Garanties MTD 2024



Applicables au 1/11/23

§1 Domaine d'application

- 1.1 La présente garantie industrielle de la société Stanley Black & Decker Outdoor GmbH (ci-après dénommée «SBD») s'applique exclusivement aux appareils neufs à usage privé (ci-après dénommés «Produit») conformément aux conditions mentionnées dans la présente garantie industrielle.
- 1.2 Seuls les propriétaires des produits mentionnés au paragraphe 1 (ci-après dénommés «Clients finaux») peuvent faire valoir des droits découlant de la présente garantie industrielle.
- 1.3 La présente garantie industrielle ne restreint pas les droits à la garantie légale que le client final est en droit d'exercer selon le Code de la consommation et le Code civil à l'encontre du vendeur du produit.

§2 Durée de la garantie industrielle

- 2.1 La garantie industrielle est valable pendant une durée de deux (2) ans si le produit concerné est un produit de la marque MTD, à compter de la date de vente du produit au client final. Toute prolongation du délai fixé est exclue (délai de forclusion).
- 2.2 Les pièces d'usure énumérées en annexe 1 sont fondamentalement exclues de la présente garantie industrielle.
- 2.3 Le client final ne peut faire valoir des droits découlant de la présente garantie industrielle que s'il ne peut exercer de droits à la garantie et selon le code civil à l'encontre du vendeur du produit ou si une procédure d'insolvabilité relative au patrimoine du vendeur a été engagée.
- 2.4 Conformément aux dispositions des articles L111-4, L111-4-1, D111-4 et R111-4-1 du Code de la consommation, nous vous informons que nous mettons à disposition les pièces détachées, indispensables à l'utilisation de nos produits, pour les produits fabriqués en 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 sauf exception pour les familles de produits ci-dessous bénéficiant d'une mise à disposition des pièces détachées jusqu'au 31 décembre 2029.
 - Autoportées et Minirider

Cette exception concerne également les pièces suivantes bénéficiant d'une mise à disposition pour les produits vendus en 2024 jusqu'au 31 décembre 2034 : Outils de coupe tels que lames, chaînes, rotors, couteaux ou rouleaux, Interrupteurs marche-arrêt, Commutateurs marche-arrêt, Roues, Moteurs electriques ou thermiques, Dispositifs de réglage de la vitesse, Batteries, Chargeurs, Capteurs, Ecrans de contrôle, Carburateurs, Systèmes de démarrage, Systèmes de traction et éléments de transmission.

Sont exclus de cette condition les pièces moteurs de marque Briggs & Stratton, Honda, Kawasaki et Kohler.

Les Conditions Générales de Garanties MTD 2024



Applicables au 1/11/23

§3 Présence d'un défaut

Selon la présente garantie industrielle, SBD répond de tous les défauts matériels du produit dans la mesure où des défauts étaient déjà présents lors du transfert des risques du produit du vendeur au client final.

SBD décline toute responsabilité en cas de dommages matériels survenus

- suite à une utilisation non conforme et inappropriée,
- → en raison d'un non-respect du mode d'emploi,
- suite à un montage et/ou une mise en service effectués de manière incorrecte par le client final,
- → suite à une erreur ou négligence de manipulation,
- → suite à des modifications ou réparations non conformes et/ou non autorisées par SBD effectuées par le client final ou des tiers,
- → suite à un non-respect des intervalles de maintenance prescrits pour le produit (au moins 1 × par an) ou réalisation des travaux de maintenance par des personnes non autorisées.

Il en va de même pour les défauts réduisant de manière insignifiante la valeur ou la qualité du produit et pour l'usure et le vieillissement intervenant de manière naturelle suite à une utilisation conforme du produit.

Les Conditions Générales de Garanties MTD 2024



Applicables au 1/11/23

§4 Réclamations en cas de défauts

- 4.1 Si un produit couvert par la présente garantie industrielle devait présenter des défauts au sens du paragraphe 3, le client dispose alors, vis-à-vis de SBD, d'un droit d'exécution ultérieure par suppression du ou des vices constatés ou par livraison d'un nouveau produit.
 La décision de remettre en état le produit défectueux ou de le remplacer par un produit correspondant pour l'essentiel au produit initialement acquis est laissée à l'appréciation de SBD.
- 4.2 Si le client final est un commerçant au sens du Code du commerce Français, il est alors tenu de respecter les obligations mentionnées dans ce dernier.
- 4.3 Le client final ne peut, sur la base de la présente garantie industrielle, faire valoir aucune prétention allant au-delà de celles mentionnées au paragraphe 1, en particulier aucun droit à dommages-intérêts et à contrepartie, se retirer du contrat de vente le liant à son revendeur ou exiger une diminution du prix de vente. Cela ne s'applique pas en cas de responsabilité au sens de la loi sur la responsabilité du fait des produits, en cas de dol, de négligence grossière, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, de dissimulation dolosive d'un défaut ou de violation d'une garantie de qualité.

§5 Exercice des droits

Toute prétention découlant de la présente garantie industrielle doit être adressée par écrit à SBD ou un atelier de maintenance agréé par SBD. Le bon d'achat d'origine doit être présenté afin de légitimer le droit.

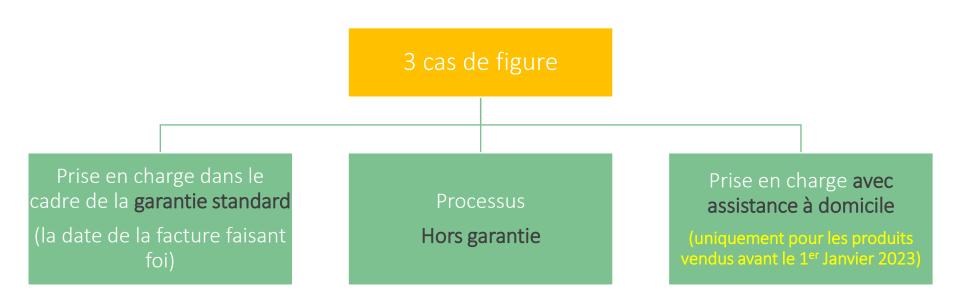
§6 Divers

- 6.1 La présente garantie industrielle est soumise au droit Français.
- 6.2 La seule juridiction compétente pour tous les litiges découlant de la présente garantie industrielle ou portant sur cette dernière est Rouen.



Le traitement de la Garantie





Garantie standard – Prise en charge





POINT DE VENTE <u>OU</u> CLIENT UTILISATEUR

Consultation du site

www.mtdfrance.fr

pour trouver le réparateur agréé le plus proche.

Apporte la machine chez le réparateur agréé.

Il présente également la facture d'achat pour le contrôle de la validité de la garantie.

Le réparateur réalise la remise en état de la machine.

- Les frais de main d'œuvre et de pièces détachées sont pris en charge par MTD via le réparateur.
- Le transport reste à la charge du point de vente ou du client utilisateur.

Garantie standard – délai d'intervention



Le délai théorique d'intervention du réparateur agréé est de:

21 jours ouvrés*

mais MTD France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un dépassement de ce délai qui serait du fait du réparateur agréé, du motoriste ou du réparateur de boîtes hydrostatiques.

* Ce délai prend effet à partir de la date de réception de la machine chez le réparateur agréé et sous condition d'émission de l'ordre de mission par MTD France.

Garantie standard – Processus spécifique – Echange Produit



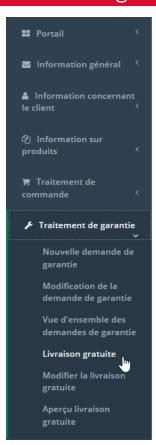
Un point de vente ne peut procéder lui-même à un remplacement d'appareil dans le cadre de la garantie lors d'une panne et ainsi prétendre à un remboursement par nos services.

<u>Aucun remplacement</u> de produit ne sera accepté sans accord préalable des services de MTD France.



Garantie standard – Processus spécifique – Manquant/Cassé au déballage





Le point de vente fait une **demande de SAV en gratuit en se connectant à notre portail Extranet**.

Traitement de garantie > Livraison gratuite



Compléter les champs nécessaires du formulaire (n° modèle produit, n° série produit, ...) et ajouter les pièces manquantes ou cassées concernées avant de débloquer la demande.

Votre demande sera ainsi directement transmise à nos services.

Rappel: la consultation des éclatés pièces se fait sur <u>www.mtdfrance.fr</u>
Tutoriel vidéo d'accès <u>ICI</u>

(https://www.youtube.com/watch?v=wOukWfoOYtQ)

>> Voir en Annexes de ce document la procédure complète. <<

MTD France envoie la ou les pièces détachées, en gratuité et franco de port au point de vente.

Des demandes complémentaires pourront vous être adressées (photos des pièces, produit...) et à nous envoyer à l'adresse support.fr@mtdproducts.com

IMPORTANT

Garantie standard – Processus spécifique – Produits électriques



Produits électriques d'une valeur < 100 € TTC public

Le magasin revendeur remplace l'appareil et nous adresse une <u>demande d'accord de destruction</u> validé par nos services en joignant une photo de l'étiquette du produit concerné et le numéro de dossier attribué

Un avoir est établi au magasin



MTD se réserve le droit de demander le retour du produit défectueux pour analyse



Sont concernés pour les gammes 2023 : SMART 32 E, SMART 38 E, SMART 30 VE **Autres produits : nous consulter**.

Garantie standard – Processus spécifique – Accord de destruction



En cas d'accord de destruction validé par nos services, l'avoir émis sera établi au nom du point de vente nous ayant réglé l'appareil et au prix réellement facturé.

Aucun avoir ne sera effectué en l'absence :

- d'une **photo de l'étiquette signalétique du produit** identifiant clairement celui-ci (n° modèle, n° série)
- √ d'une **copie de la facture d'achat consommateur** (précisant la date d'achat)
- √ du **rapport d'analyse réalisé par le réparateur** agréé

Tout retour de machine chez MTD pour analyse sera à la charge du client.

La demande d'accord de destruction doit être **envoyée par mail à l'adresse** <u>support.fr@mtdproducts.com</u> pour traitement par les équipes MTD.

Garantie standard – Processus spécifique – Contacts



Contacts pour les moteurs et boîtes hydrostatique



Briggs & Stratton (Réseau agréé B&S)

Max-Born-Strasse 2-4 68519 VIERNHEIM (Germany) Tél. (service technique) : 01.87.72.43.65 Mail: info.fr@basco.com



France POWFR

147 bis rue de Merville 59524 HAZEBROUCK Tél.: 03.28.50.92.30 Fax: 03.28.50.92.31 Mail: france-power@wanadoo.fr



LOMBARDINI

47 allée de Riottier 69400 LIMAS Tél : 04.74.62.65.00 RHONADIS CROSNIER

SECODI D.P.M. 70

S.G.R.



Réseau Honda France



MTD France

Tél.: 02.78.84.02.57



Ets BARRERE

RN 20 31790 SAINT JORY

Tél.: 05.34.27.29.50 Fax: 05.61.09.32.10



Ets CROSNIER

Route de Bullion 78830 BONNELLES Tél. : 01.30.88.48.28

Fax: 01.30.41.31.59



Garantie standard – Processus spécifique – Contacts



Distributeurs de pièces détachées

ETS RHONADIS

Départements :

01-03-04-05-06-07-26-38-42-43-63-69-71-73-74-83-84

Saint Clair 2000 ZI Le Varambon 38370 SAINT CLAIR DU RHONE

Tél.: 04.74.56.31.90 - Fax: 04.74.56.58.16 (a): Rhonadis(a)wanadoo.fr

ETS BARRERE

31 790 SAINT JORY

Tél.: 05.34.27.29.50 - Fax: 05.61.09.32.10 France entière

@: louis.barrere@wanadoo.fr

ETS CROSNIER

Départements :

02-18-27-28-36-41-45-59-60-62-76-77-78-80-89-91-92-94-95

Route de Bullion 78830 BONNELLES

Tél.: 01.30.88.48.28 - Fax: 01.30.41.31.59 @:pieces@motoculture crosnier.com ETS CEDIM

1 rue des Livrandières 5411 Dreux Tél.: 02.37.46.85.43 - Fax: 02.37.42.27.39

France entière

@:sav@cedimsa.com

86 RN 20

71 Nord

ETS D.P.M. 70

Départements :

08-10-21-25-39-51-52 54-55-57-67-68-70-88 Centre Commercial l'Oasis 70000 PUSEY

Tél.: 03.84.75.03.03 - Fax: 03.84.75.43.58

@:dpm7o.motoriste@wanadoo.fr

ETS ARMODIS

7A des Grands Sillons 35150 Corps Nuds Tél.: 02.23.31.12.80 - Fax: 02.23.31.12.81

@:armodis@wanadoo.fr

France entière

France entière

ETS DISTRIBUTION SERVICES

7A de St Hubert 10 Rue de la Haie Aux Vaches 78690 LES ESSARTS LE ROI Tél.: 01.78.90.19.70 - Fax: 01.78.90.19.72

@:contact@distribution-service.com

ETS S.G.R.

Départements :

09-11-12-13-15-16-18 19-20-23-24-30-31-32 33-34-36-37-40-46-47 48-64-65-66-81-82-87

ZI de Beauregard BP 222 19108 BRIVE CEDEX

Tél.: 05.55.86.91.91 - Fax: 05.55.86.87.35 (a): saintgermainrectif(a) vahoo.fr

Processus Hors Garantie







Consultation du site

www.mtdfrance.fr

pour trouver le réparateur agréé le plus proche.

Apporte la machine chez le réparateur agréé.

Le réparateur effectue la remise en état de la machine <u>après</u> <u>acceptation obligatoire d'un devis</u> qu'il aura soumis au point de vente ou client utilisateur.

• Le transport est à la charge du client utilisateur.



Qu'est ce que l'assistance à domicile?

<u>Valable uniquement pour les produits vendus avant le 1er janvier 2023!</u>

C'est la prise en charge par MTD France des frais de déplacement aller/retour (hors voies maritimes et aériennes) PENDANT 2 ANS pour une intervention sur une autoportée dans le cadre de la garantie légale

(pour défauts liés à la machine et hors entretien courant).

(sous réserve du respect des préconisations de mise en service mentionnées dans le manuel d'utilisation et la machine ayant fait l'objet d'un hivernage annuel).

La plupart du temps la réparation sera faite dans les ateliers du réparateur agrée, et non sur le lieu de panne de l'autoportée.

Elle concerne toutes les autoportées de la gamme excepté les modèles *MTD76, MTD92* et *MTD96*





Un numéro est mis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, qu'il s'agisse d'un conseil pour l'achat de matériel, son utilisation, son entretien, ou d'un renseignement dans le cadre de la garantie.

02 78 84 02 57

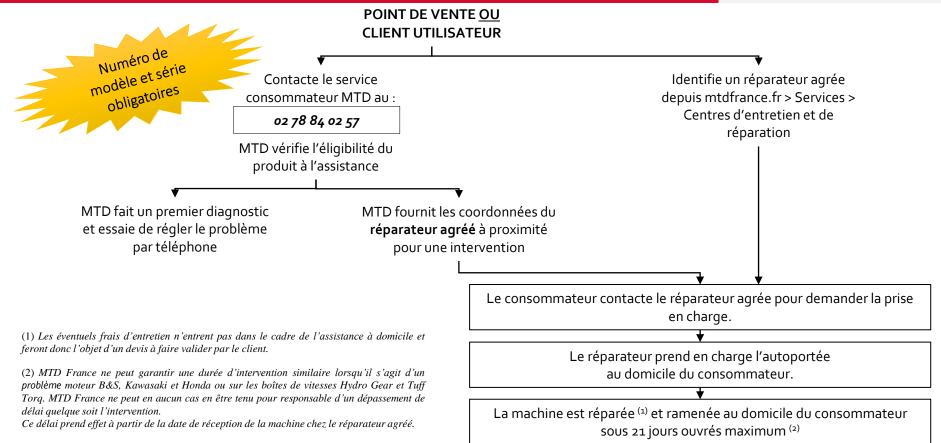


Du lundi au vendredi de 9hoo à 16hoo

L'Assistance à domicile – Prise en charge

Uniquement pour les produits vendus avant le 1^{er} Janvier 2023





Assistance à domicile – tableau récapitulatif



StanleyBlack&Decker

ASSISTANCE À DOMICILE

Arrêt de l'assistance à domicile pour tous les produits vendus à compter du 1er Janvier 2023*.

	2020		2021		2022		2023		
	ASSISTANCE	ASSISTANCE	ASSISTANCE	ASSISTANCE	ASSISTANCE	ASSISTANCE	ASSISTANCE	ASSISTANCE	GAMME MTD
	2 ans	3 ans	2 ans	3 ans	2 ans	3 ans	2 ans	3 ans	
LEROY MERLIN	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME EXPERT : LTEX LT	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME EXPERT : LTEX LT	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME EXPERT : LT 92 EXT LT 96 EXT LT 107 EXHK			
WELDOM / SCHIEVER	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME EXPERT	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME EXPERT	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME EXPERT: LT 92 EXT LT 96 EXT LT 107 EXHK			Smart RC 125 Smart RE 125 Smart RE 130 H Smart RN 145 Smart RF 125 Smart RF 130 H Smart RG 145
BRICOMARCHÉ	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME BG PRO LUXURY 200-105 H	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME BG PRO LUXURY 200-105 H	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME BG EXPERT: BG 92 HRBK BG 105 HRBK BG 107 HSBK			Optima LN 200 H RTG Optima LG 200 H RTG MINIRIDER 60 SDE MINIRIDER 76 SDE MINIRIDER 60 RDE MINIRIDER 76 RDE
Mr BRICOLAGE	GAMME MTD (SMART + OPTIMA) BE 92 T BE 96 T	GAMME BT A13096 LB A145107 LB A13092 AB A14592 AB R10576 LB	GAMME MTD (SMART + OPTIMA) BE 92 T BE 96 T	GAMME BT A13096 LB A13092 AB R10576 LB	GAMME MTD (SMART + OPTIMA)	GAMME INVENTIV: A13096 LB A13092 AB			

*IMPORTANT

A compter du 01/01/2023, tous les produits vendus ne disposent plus d'une assistance à domicile. Cela signifie que tout transport d'un produit au titre de la garantie n'est plus pris en charge par le fabricant. Ex: une autoportée LG 200H vendue le 10/05/2022 dispose d'une assistance à domicile jusqu'au 10/05/2024; la même autoportée vendue le 10/02/2023 ne dispose pas d'assistance à domicile.



18.08.2023

20

Récapitulatif Process Garanties



Sens de lecture		<u></u>	Retrait au 1er janvier 2023	
	Sous période de garantie	Assistance à domicile 2 ou 3 ans	Panne relève de la garantie	1
Produit			Panne ne relève pas de la garantie	2
		Sans assistance	Panne relève de la garantie	3
			Panne ne relève pas de la garantie	2
	Hors garantie	Assistance à domicile 2 ou 3 ans	_	2
		Sans assistance	_	

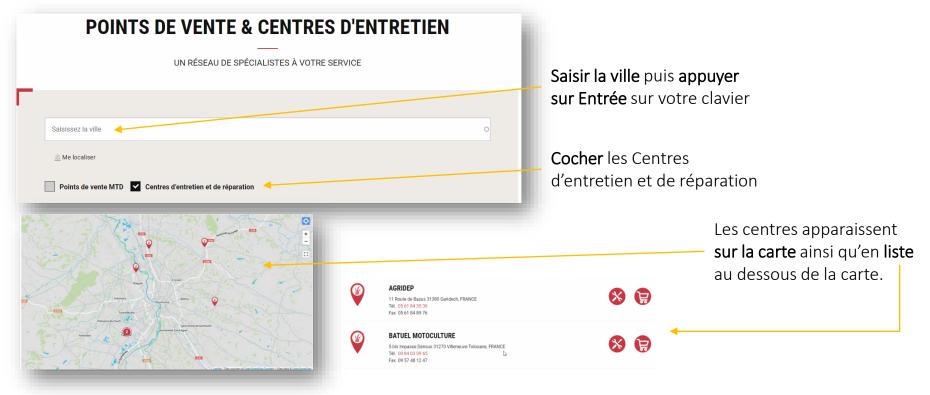
Cas	Prise en charge MTD				Commentaires
	Déplacement	Main d'oeuvre	Pièces	Devis au client/consommateur	
1	•	•	٠		Selon conditions de prise en charge déplacement en vigueur
2				•	
3		•	•		Déplacement à la charge du client/consommateur

Annexes

Liste des réparateurs MTD Agrées



<u>www.mtdfrance.fr</u> > Services > Centres d'entretien et de réparation



Préparation



Huile moteur



SAE 30 Ou 10W30

Le moteur est muni d'une jauge à huile, il faut contrôler le niveau avant chaque mise en route (se référer à la notice spécifique).

PENSEZ A FAIRE VOTRE PREMIERE VIDANGE AU BOUT DE 5 HEURES

Puis toutes les 30 heures

Batteries

La machine est livrée (selon modèle) avec 2 litres d'acide spécifique pour batterie, répartir ces 2 litres également dans les 6 éléments (bouchons). Laisser reposer ½ heure et mettre en charge douce ½ heure avant la 1ère mise en route.

Pour les batteries « sans entretien » effectuer une charge avant mise en route.



Procédure d'assemblage



Après avoir sorti la machine de la caisse (attention aux clous et agrafes qui pourraient crever les pneus), procédez comme suit :





A l'aide du volant simplement posé sur l'axe, aligner les roues avant.





Poser le volant avec la branche en bas et le fixer avec la vis et les rondelles plates (voir notice)





Poser *le siège* sur la platine réglable avec les vis prévues (voir notice)

Procédure d'assemblage



4



Le plateau : montage des roues anti-scalping arrière et avant (selon modèles). En aucun cas, elles ne supportent la coupe au travail, les régler selon la hauteur de coupe souhaitée

5



Pose et branchement de la batterie.

La batterie a été préparée à l'avance. La placer dans le coffre prévu à cet effet : la borne positive vers l'avant et la négative à l'arrière. <u>Toujours brancher la borne positive en premier.</u>

6



Bac de ramassage (selon les modèles).

Monter et ajuster le bac de ramassage afin que le contact entre celui-ci et la sécurité de bac se fasse correctement.

18.08.2023

Conseils d'utilisation – Entretien et Hivernage



Vous trouverez ci-dessous quelques conseils d'utilisation afin d'obtenir le meilleur rendement de votre appareil :









- Ne pas tondre par temps pluvieux
- Par temps humide réduire la vitesse d'avancement
- Eviter de couper trop bas, préférer plusieurs passages



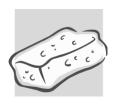
La vitesse maximum d'avancement n'est qu'une vitesse de déplacement, en aucun cas celle de la tonte.

- Adapter la hauteur de tonte aux possibilités de ramassage de l'appareil si celui-ci en est pourvu.
- Sélectionner la hauteur de tonte la plus haute si l'herbe à une hauteur d'environ 15 cm (autoportée éjection arrière), au-dessus de cette hauteur d'herbe, utiliser le déflecteur disponible en option chez votre revendeur.

Conseils d'utilisation – Entretien et Hivernage



Entretien





• Nettoyer la machine après chaque utilisation : plateau de coupe, goulotte d'éjection, bac de ramassage.

Ne pas utiliser de nettoyeur haute pression.



• Contrôler le niveau d'huile moteur, le niveau de l'eau de la batterie et l'état du filtre à air régulièrement.



• Faire un contrôle régulier de l'état des lames.

Conseils d'utilisation – Entretien et Hivernage





Hivernage

- Nettoyer l'appareil, faire la vidange moteur et remettre de l'huile neuve.
- Nettoyer le filtre à air et la (les) bougie (s)
- Vidanger le réservoir et laisser tourner le moteur jusqu'à extinction de celui-ci
- Débrancher la batterie en cas d'inutilisation prolongée
- Effectuer une charge mensuelle de la batterie
- Stocker la batterie dans un endroit sec

Formulaire – Fiche de préparation autoportée





Inspection avant livraison

Guide Général de contrôle pour tracteurs avant livraison

Ce guide a pour vocation de vous aider à la préparation des appareils avant livraison et surtout si vous confiez ce travail à une personne non aguerrie. Ceci peut éviter des interventions bénignes par la suite.

benig	gnes par la stute.
Dési	gnation commerciale :
N° d	e modèle : N° de série :
Con	trôle visuel
	Etat des pièces châssis
	Propreté produit
	Etat des accessoires
	Bac de ramassage (si nécessaire), Montage et fonctionnement correct

1 ec	<u>nmque</u>			
	Mise en acide de la batterie, et mise en place du tuyau d'évent (+ charge 3h).			
	Montage des roulettes anti scalping (trou du haut), vérifier le bon placement du canal d'éjection, montage du volant et du siège.			
	Niveau du plateau de coupe et contrôle du relevage de la coupe.			
	Niveau d'huile à ajuster.			
	Pression des pneus o.k. (0.8 – 1.0 bar).			
Cor	ntrôle de fonctionnement			
	Régime moteur o.k. (Cf réglages spécifiques)			
	Fonctionnement transmission et freins, essai de la machine (hors herbe).			
	Enclenchement des lames.			
	Fonctionnement des sécurités. (Frein, embrayage, siège, marche arrière, bac)			
	Fonctionnement phares.			
	Fonctionnement général.			
	Contrôle des voyants.			
Date	: Cachet, nom et signature de l'intervenant :			
Sign	ature de l'utilisateur :			
Rem	arques éventuelles :			



Liste des pièces d'usure



1 Pièces qui découpent, broient, décomposent les substances et matériaux, mobiles ou conductrices telles que

- → Couteaux, lames de tous types
- → Couperets, couteaux de broyeur, fléaux pour hacheuses
- → Fraises pour motobineuses ou rotofraises
- → Lames, lames de scie
- → Enclumes
- → Disques de coupe
- → Bandeaux racloirs et renvoi d'angle (vis sans fin) pour fraises à neige
- → Canaux d'éjection
- → Pièces pour applications comparables

2 Éléments de transmission

- → Courroies trapézoïdales
- → Courroies dentées
- → Courroles rondes
- → Courroies plates
- → Chaînes
- → Câbles

3 Paliers

- → Paliers à roulement
- → Paliers lisses
- → Roulements à billes

Liste des pièces d'usure



4 Composants électriques

- → Commutateurs de démarrage (clé et bouton)
- → Commutateurs et relais
- → Ampoules
- → Témoins lumineux
- → Câblage

5 Roues

- → Pneumatiques
- → Roues avec bande de roulement
- → Rouleaux d'appui

6 Revêtements

- → Revêtements intérieur des appareils (ex : intérieur des carters de tonte...)
- → Revêtements intérieurs des bacs de ramassage
- → Revêtements des pièces en contact avec des matières externes (ex : herbe, terre...)

Liste des pièces d'usure



7 Moteurs

- → Toutes les pièces mobiles
- → Toutes les pièces exposées aux gaz d'échappement
- → Toutes les pièces exposées au carburant
- → Dispositif de démarrage
- → Composants électriques et électroniques
- → Filtres à air et huile
- → Bougies d'allumage et cosses de bougie d'allumage

8 Accumulateurs d'énergie

- → Accumulateurs
- → Batteries

9 Divers

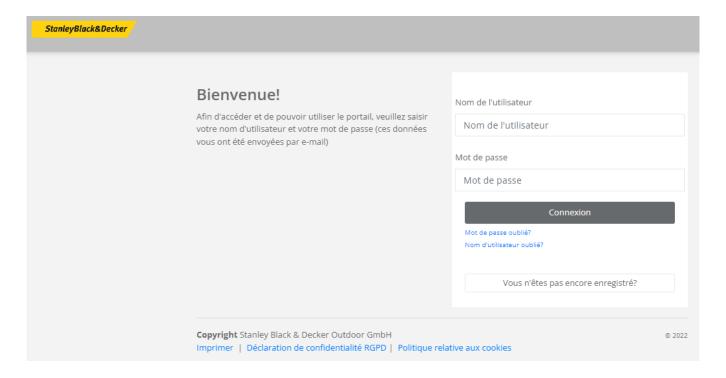
- → Pivot de direction, tringle de direction
- → Poulies, ressorts
- → Raccords à vis
- → Poils de balai
- → Lèvres en caoutchouc
- → Brosses
- → Bandeaux racloirs
- → Manches en bois (frêne)

Annexes – Cassé ou Manquant au déballage

Saisie en ligne



Tout d'abord, connectez-vous à notre portail extranet :





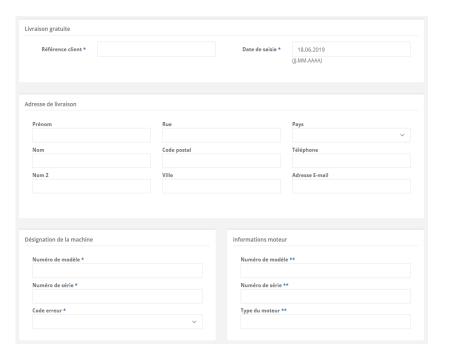
Allez ensuite sur "Traitement de garantie" ☑ Information général Puis "Livraison gratuite" Clients 2 Produits ☐ Commandes et Panier 〈 Traitement de garantie Nouvelle demande de garantie Modification de la demande de garantie Mes garanties Livraison gratuite Modifier la livraison gratuite

Aperçu livraison gratuite





Voici les champs à renseigner et les données à communiquer. Tous les champs avec une étoile (*) sont obligatoires



Référence client : Vous pouvez choisir la référence que vous souhaitez. Cela vous permet de retrouver plus facilement votre demande.

Adresse de livraison : Uniquement si la livraison a lieu autre part qu'au magasin (indiqué dans le bandeau en haut).

Numéros

- de modèle et série : Sur la plaque signalétique.
- moteur : Uniquement dans le cas d'une intervention sur le moteur.

Code erreur: Choisir le bon code. Exemple: « 2040 – PIECE MANQUANTE »

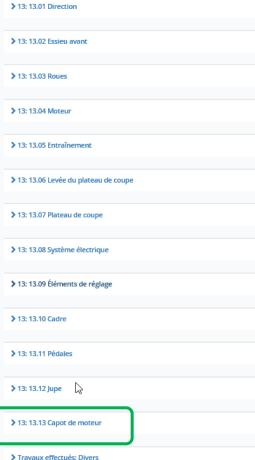
Date

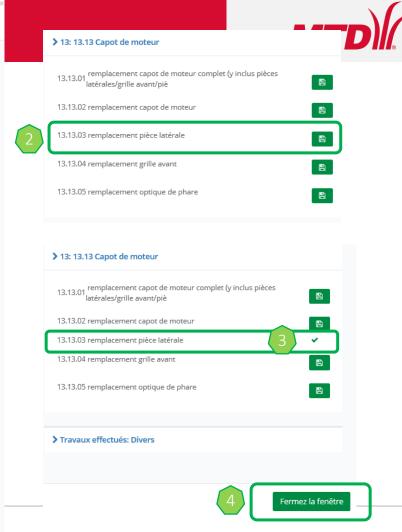
- de la demande : Se remplit automatiquement.
- d'achat : Mettre la date d'achat. Si le produit n'est pas vendu, mettre la date du jour.
- de réparation : Mettre la date à laquelle vous faites la réclamation.

Descriptif de la panne : Faites une courte description du défaut.

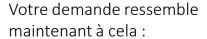
Travaux effectués : Indiquer une explication sur la réparation à faire.

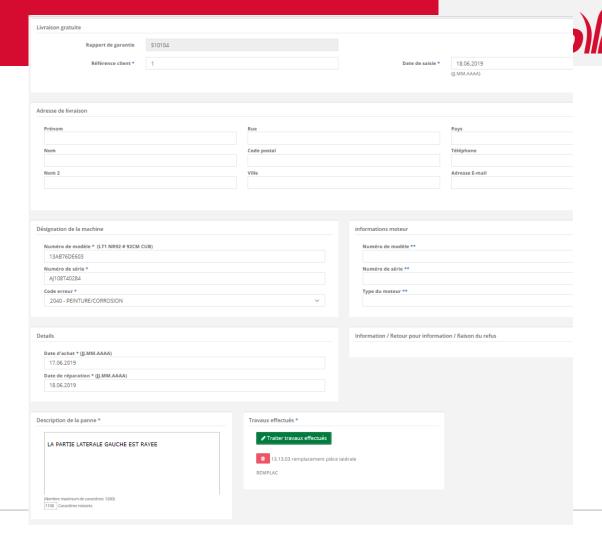
Traiter travaux effectués





Travaux effectués :



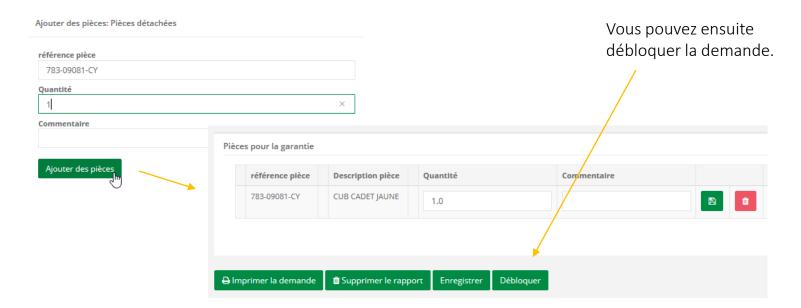




© Copyright 2022



La dernière étape consiste à ajouter la pièce nécessaire. Lorsque celle-ci sera ajoutée, faites "Ajouter à la demande".



Votre demande est maintenant transmise à nos services.

Demande de livraison gratuite 510104 débloquée avec succès

